



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°49

Mai-juin 2017

Actualité

- Représentativité syndicale : Progrès significatifs de l'UNSA 2
- AGIRC ARRCO, des résultats qui s'améliorent 2
- 1^{er} Mai 2017 2

Actualité

- HCFEA, actualité du Conseil de l'Age 3
- Les difficultés de mise en place de la loi ASV 3

Vie interne

- L'UNSA Retraités en région 3

Action

- Les sections de retraités des UD dans la campagne électorale 4
- L'UNSA Retraités dans nos régions. 3

Dépendance et santé

- Colocation intergénérationnelle 5
- Jeux vidéo : une aide pour les seniors 5

Dossier

- Aide sociale à l'hébergement 6
- Les obligés alimentaires 6
- Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé. 7

Intergénérationnel

- Les passeurs de mémoire 8

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

NOUVEAU GOUVERNEMENT,

POUR L'UNSA RETRAITES, MEMES POSITIONS

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, nous ne connaissons pas encore le gouvernement qui prendra place à la suite des élections nationales.

Mais quel qu'il soit, nous devons continuer à porter nos revendications réformistes sur la base de nos résolutions adoptées lors de notre congrès de 2015.

La place du retraité dans la société reste un axe essentiel à mettre en avant. Etre retraité n'est pas se mettre en retrait de la société, mais rester un citoyen acteur de la vie sociale.

Nos revendications en termes de pouvoir d'achat ont été précisées lors de notre action nationale de septembre 2016 :

- la revalorisation annuelle des pensions doit tenir compte à la fois de l'évolution des prix et de celle du salaire mensuel de base.
- pour une carrière complète, pas de pension inférieure au SMIC.

Nous pourrions être tentés d'ajouter d'autres points revendicatifs, notamment sur la fiscalité ou des contestations de prélèvements, et ainsi allonger la liste au risque de diluer les points essentiels.

Nous refusons d'entrer dans la profusion, souvent discutable, dont la plupart des revendications ne concernent pas uniquement les retraités ou, du moins, sont propres à des mesures prises solidairement avec les actifs.

Ainsi, nous avons choisi de ne pas nous associer à certaines actions émanant d'organisations syndicales et associatives pouvant se présenter comme une intersyndicale, mais en fait, agissant en parallèle de l'intersyndicale officielle (inter-UCR).

Toutefois, nous sommes toujours ouverts à toute proposition qui pourrait être mise en débat au sein de l'inter-UCR.

Sommaire

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

rose-helene.caboste@unsa.org

Jean-Marc Schaeffer



REPRESENTATIVITE SYNDICALE : PROGRES SIGNIFICATIFS DE L'UNSA

La représentativité syndicale, autrefois seulement reconnue par présomption irréfragable à cinq confédérations, est mesurée, depuis la loi de 2008, par les élections professionnelles (Comité d'entreprise, délégué du personnel, élections TPE) dans le secteur privé.

L'année 2017 est marquée de ce point de vue par un bouleversement d'ampleur majeure : la CGT, premier syndicat dans le secteur privé depuis sa fondation en 1895, cède désormais sa place de leader à la CFDT.

Ce résultat marque l'essoufflement d'un syndicalisme qui, sous prétexte de radicalité, se ferme à la capacité de négociation et ne représente plus une force de proposition suffisante pour permettre des progrès dans la protection sociale des salariés.

Dans ce contexte, l'UNSA poursuit sa progression régulière vers la représentativité nationale. Elle obtient dans le secteur privé 5.35% des suffrages, soit une progression de 1.06% par rapport à 2013.

Ce sont au total 280 555 voix qui se sont portées sur l'UNSA lors des différentes consultations, soit un progrès de 62 081 suffrages au cours des quatre années écoulées.

L'UNSA qui était représentative seulement dans 58 conventions collectives en 2013, l'est désormais dans 86 branches professionnelles.

La place de l'UNSA dans le paysage syndical français sort donc confortée de cette mesure d'audience. Forte de ses nouvelles implantations, elle entend poursuivre et amplifier sa politique de développement.

Conséquence directe pour l'UNSA Retraités, il sera désormais plus difficile de lui contester sa place dans les instances consultatives que sont les CDCA.



Premier mai.

Le lendemain du 1er tour de l'élection présidentielle, l'UNSA a proposé aux autres syndicats un appel unitaire. Avec un objectif exclusif : « faire barrage au Front national lors du 2ème tour ». Cet appel a échoué. La cause : la volonté de certaines organisations d'ajouter à ce texte des revendications sur lesquelles les syndicats ne sont pas unanimes (ex : loi travail, loi Rebsamen,...).

Dans ce contexte, les militants de l'UNSA dont des retraités se sont mobilisés localement. Dans les départements, ils se sont exprimés sous des formes diverses : communiqués, conférences de presse, diffusion de tracts, rassemblement, avec d'autres parfois comme à Paris avec la CFDT, la FAGE* et d'autres associations humanistes.

Pour l'UNSA, il est grave et dommageable que l'unité n'ait pu se faire entre les organisations alors que les libertés dont la liberté syndicale sont menacées par le FN dans le programme de sa candidate.

*FAGE : Fédération des Associations Générales Etudiantes.



Des résultats en légère amélioration

Le déficit global des régimes complémentaires Agirc et Arrco s'élève à 2.24 milliards d'euros pour 2016 contre 3 milliards sur l'exercice 2015.

En 2016, les ressources, pour l'essentiel les cotisations versées par les entreprises, ont progressé de 3.1% par rapport à 2015 (60 milliards d'euros). Les charges des deux régimes, les allocations versées aux retraités, qui représentent 73.4 milliards d'euros progressent de 2.8%.

La gestion des réserves a permis de dégager 2 milliards d'euros de produits qui viennent réduire le déficit.

Les efforts de gestion consentis portent leurs fruits et conduisent à une réduction du déficit des régimes complémentaires, ce qui est une information rassurante pour les retraités du régime général.

L'ACTUALITE DU HAUT CONSEIL



Après l'installation du HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age), le 13 décembre 2016 par les Ministres concernés (voir lettre n° 48), le Conseil de l'Age s'est réuni trois fois.

Le Conseil a arrêté son programme d'activité pour l'année 2017 et a mis en place une commission de travail sur le recours aux financements privés dans la couverture de la perte d'autonomie.

Dans un premier temps, le Conseil a examiné le système de prise en charge financière de la perte d'autonomie à domicile. Les travaux ont porté sur un état des lieux et sur les apports de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement).

Sur la base de cet état des lieux, le Conseil étudiera les propositions de réforme et dégagera des orientations. Ce premier rapport pourrait être adopté en juillet.

Parallèlement, la commission sur le recours aux assurances s'est réunie deux fois.

Elle a élaboré un questionnaire, qui a été adressé fin avril aux institutions d'assurances (mutuelles, assurances privées), afin d'avoir un panorama précis des couvertures assurancielles existant aujourd'hui.

Certaines organisations syndicales ont décidé de ne pas siéger dans cette commission.

A l'UNSA, nous avons fait le choix de participer pour deux raisons :

- Ces assurances « dépendance » existent depuis une dizaine d'années.
- Ces assurances concernent aujourd'hui 7,3 millions de français : 4 millions auprès de mutuelles, 3,3 millions auprès de sociétés d'assurances.

Il est donc important de faire un état des lieux des contrats existant actuellement. C'est pourquoi nous participons à cette commission.

Les prochains travaux porteront sur la prise en charge de la perte d'autonomie en établissement.

LES DIFFICULTES D'APPLICATION DE LA LOI ASV

Un rapport du sénateur Georges Labazée pointe les difficultés rencontrées par les départements sur le volet de l'aide à domicile.

Un an après la promulgation de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement), le rapport remis à la Secrétaire d'Etat Pascale Boistard fin mars souligne les difficultés financières des Saad (Service d'aide et d'accompagnement à domicile), et les problèmes liés à l'application de cette loi concernant la tarification des aides à domicile.

Les situations constatées dans les départements sont très hétérogènes.

Afin d'améliorer la situation actuelle, d'aider les départements qui ont pris du retard, le sénateur Labazée fait des préconisations qui vont dans le bon sens.

Espérons que le changement de gouvernement et de majorité parlementaire, n'enterrera pas ce énième rapport sur l'aide à domicile.

Vie interne : L'UNSA Retraités en région

28 au 30 mars : Participation de J-M Schaeffer, Secrétaire Général de l'UNSA Retraités au Congrès du Syndicat des enseignants à Perpignan.

4 mai : Présence de Jean-Marc Schaeffer à Chambéry pour une réunion de l'UNSA Retraités de Savoie.

11 mai : Carcassonne, Bureau régional de l'UNSA Retraités Occitanie.

15 mai : Nantes, réunion de l'UNSA Retraités de Loire-Atlantique, avec Jean-Marc Schaeffer.

LES SECTIONS DE RETRAITES DES UD DANS LA CAMPAGNE ELECTORALE

Les périodes électorales, présidentielle et législatives, sont des moments forts pour rencontrer les responsables politiques qui nous gouverneront pour les cinq années à venir.

L'UNSA a décidé d'utiliser cette opportunité pour faire passer ses messages et ses revendications auprès des candidats et recueillir leurs positionnements.

Ainsi, l'UNSA a rencontré les candidats démocrates aux élections présidentielles (voir magazine n°184).

De son côté, l'UNSA Retraités a déjà contacté et parfois rencontré des candidats aux élections législatives (La France insoumise, Parti socialiste, En marche, Les républicains...). Cette démarche qui doit se prolonger jusqu'aux élections (11 et 18 juin) se réalise grâce aux militants des sections de retraités dans les UD.

La base sur laquelle s'appuient les militants est la suivante :

Place du Retraité dans la société

L'évolution démographique de notre pays se caractérise par une forte augmentation de la longévité et un vieillissement de la société.

Dans ce contexte, les retraités jouent un rôle important par leur investissement, leur statut de citoyen, leur place de consommateur. Acteurs du lien social, comme aidants familiaux ou (et) bénévoles associatifs, ils contribuent à la solidarité entre les générations.

Pour l'UNSA Retraités, la dignité de toute personne, quel que soit son âge ou son état de santé, doit être respectée en toutes circonstances.



Rencontre avec Patrick Bloche candidat PS à la 6^e circonscription de Paris

Pouvoir d'achat

Avec une pension moyenne brute de droit direct de 1380 € (en 2013), les retraités ne sont pas les nantis que l'on décrit parfois. Pour les femmes, le niveau des pensions est plus faible encore, puisque leur pension moyenne se limite à 1016 €.

Les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites l'ont démontré, l'indexation des retraites sur l'indice des prix à la consommation n'est pas une méthode satisfaisante pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités. Chaque année, les retraites perdent 1 % par rapport au salaire des actifs qui progresse plus vite que l'inflation.

Protection Sociale

Notre système de protection sociale, dont la Sécurité Sociale en est le pilier essentiel, repose sur le principe de solidarité entre tous les citoyens. Il constitue un acquis social, qu'il est indispensable de sauvegarder.

La politique de santé doit renforcer et clarifier le rôle et la place de l'Assurance Maladie et des Complémentaires Santé. Les aides pour l'acquisition d'une Complémentaire Santé doivent être généralisées à l'ensemble des retraités.

Cette politique doit permettre un accès aux soins pour tous, sur l'ensemble du territoire, en assurant une répartition équilibrée des professionnels de santé et des structures médicales.

Elle doit également renforcer les campagnes d'éducation et de prévention.

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV) améliore leur prise en charge. Il est essentiel qu'elle soit intégralement appliquée et que le financement du risque « perte d'autonomie » soit sérieusement renforcé, afin de diminuer les restes à charge insupportables pour de nombreux retraités.

Dépendance et santé

La colocation intergénérationnelle : une solution qui se développe.

Le principe de cette colocation repose sur une entraide. Alors que des étudiants ont des difficultés pour se loger, des séniors redoutent de passer leur retraite seuls, dans une maison devenue trop grande.

Les personnes âgées peuvent proposer la location d'une chambre tarifée à un(e) étudiant(e). Un moyen d'améliorer sa pension et de faire entrer une bouffée de vitalité chez soi. Si elles attendent une présence le soir ou (et) quelques services tels une aide pour faire les courses, l'entretien du jardin, etc., elles devront plutôt opter pour une chambre gratuite, avec ou sans participation aux frais courants.

La colocation présente des contraintes, en particulier pour les rythmes de vie souvent différents entre une personne âgée et un(e) jeune adulte. Aussi, une précaution s'impose : fixer les règles de fonctionnement dès le début afin d'éviter des soucis ultérieurs. Disposer d'un domicile spacieux, si possible équipé de deux salles de bains et wc, est un atout certain pour apprécier au mieux la cohabitation intergénérationnelle. Il existe des associations qui aident à organiser cette cohabitation.



Jeux vidéo : une aide pour les séniors.

Des études l'affirment : en faisant travailler son cerveau régulièrement, on peut limiter les effets du temps mais aussi récupérer une partie des fonctionnalités érodées.

Aux mots croisés, sudokus, parties de scrabble très prisés par les séniors, s'ajoutent désormais les jeux vidéo.

Selon une recherche de l'université de San Fransisco, ces jeux amélioreraient nettement et durablement les capacités mentales des plus de 60 ans. Les scientifiques ont conçu Neuroracer, un programme ciblé sur les difficultés des séniors. Il oblige le joueur à faire deux choses simultanément ; par exemple conduire une voiture tout en tenant compte des signaux visuels croisés sur le chemin.



Les maisons de retraite et les EHPAD tentent de plus en plus d'intégrer les jeux vidéo dans leurs prestations. Certains jeux sont évolutifs et s'adaptent selon les progrès ou l'état du patient. D'autres plus pointus, créés pour les EHPAD, favorisent les interactions sociales avec des personnes atteintes de maladies liées à l'âge.

Hors établissements, des ateliers se développent un peu partout pour initier aux jeux vidéo les générations qui en sont les plus éloignées.

L'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT

La question des charges liées à l'hébergement en EHPAD a été évoquée à plusieurs occasions dans la campagne de l'élection présidentielle. A juste titre, car le coût de l'hébergement dépasse le plus souvent assez largement le revenu des personnes hébergées en EHPAD. Une réponse partielle est apportée à ce problème par l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

Pour qui ?

Pour bénéficier de l'ASH (aide sociale à l'hébergement), il faut :

- avoir plus de 65 ans (ou plus de 60 ans si l'on est reconnu inapte au travail),
- résider en France de façon stable et régulière ou disposer d'un titre de séjour en cours de validité,
- avoir des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement.

Qui l'attribue ?

L'ASH est attribuée par le Conseil Départemental après examen des ressources de la personne hébergée. Le dossier de demande d'ASH doit être constitué en même temps que le dossier de demande d'hébergement.

Quel est le montant de l'ASH ?

Le conseil départemental fixe le montant de l'ASH en fonction de la situation de la personne accueillie en établissement. Il va étudier :

- ses ressources,
- les ressources de son conjoint,
- les ressources de ses obligés alimentaires*.

Le bénéficiaire de l'ASH doit reverser 90 % de ses revenus à l'établissement d'hébergement. S'il touche une aide au logement, cette aide est prise en compte dans les revenus.

Les 10 % restants sont laissés à sa disposition. Cette somme ne peut pas être inférieure à un certain montant.

Pour quel type d'hébergement :

L'ASH peut être accordée pour un hébergement :

- en résidence-autonomie (ex logement-foyer),
- en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes),
- en USLD (unité de soins de longue durée).

Pour que l'ASH soit accordée, il faut que ces établissements disposent de places habilitées à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Aide ou avance ?

L'ASH constitue une avance versée par le conseil départemental. Les montants d'ASH versés par le conseil départemental sont récupérables du vivant et au décès de la personne bénéficiaire.

Le conseil départemental peut récupérer les montants d'ASH :

- sur la succession du bénéficiaire : quand la personne bénéficiaire de l'aide sociale décède,
- si la situation financière du bénéficiaire s'améliore (par exemple, il reçoit un héritage) ;
- sur une donation faite par le bénéficiaire dans les 10 ans ayant précédé la demande d'aide sociale ou après celle-ci.

Le conseil départemental peut récupérer les sommes versées sur le patrimoine transmis par la personne décédée à ses héritiers.

* Qu'est-ce qu'un obligé alimentaire ?

L'obligation alimentaire est l'obligation d'aider matériellement des personnes de sa famille, lorsque ces dernières sont dans le besoin.

L'obligation alimentaire existe :

- entre parents et enfants,
- entre grands-parents et petits-enfants,
- entre gendres ou belles-filles et beaux-parents (un gendre ou une belle-fille n'est plus obligé alimentaire de ses beaux-parents si son époux ou épouse et ses enfants sont décédés).

L'obligation alimentaire est réciproque entre les ascendants et les descendants. Elle s'applique aussi bien aux parents qui ont le devoir d'aider leurs enfants qu'aux enfants qui ont le devoir d'aider leurs parents.

Entre époux, il ne s'agit pas d'une obligation alimentaire mais d'un devoir de secours.

Source : Portail des personnes âgées

Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

L'ASH est beaucoup moins une aide qu'une avance ponctuelle accordée pour faire face aux charges occasionnées par un hébergement justifié par la perte d'autonomie.

Pour l'UNSA Retraités, c'est l'APA qui devrait permettre de couvrir l'ensemble des frais liés à la perte d'autonomie, y compris l'accueil en établissement lorsqu'il s'avère indispensable.

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

Espérance de vie : Où en est-on ?

L'espérance de vie en 2016 est de 79.4 ans pour les hommes et de 85.4 ans pour les femmes.

Après une inflexion négative en 2015, liée à une épidémie de grippe particulièrement meurtrière chez les personnes âgées et à un épisode de canicule qui a entraîné une surmortalité de 2000 personnes en juillet de la même année, la courbe de l'espérance de vie est repartie à la hausse.

L'INSEE prévoit que l'espérance de vie à 60 ans, pourrait en 2060, selon les modèles retenus, être comprise entre 28 et 32 ans, hommes et femmes confondus.

Ces données doivent être prises en compte pour assurer la pérennité de notre système de retraites.

Où se situe la France par rapport à ses voisins ?

	Hommes	Femmes
Allemagne	78,7	83,6
Espagne	80,4	86,2
France	79,5	86
Italie	80,7	85,6
Royaume Uni	79,5	83,2
Suède	80,4	84,2
Union Européenne à 28	78,1	83,6

La France s'inscrit dans la moyenne supérieure pour l'espérance de vie en Europe, avec une situation particulièrement favorable pour les femmes.

Le groupe « prospective » de l'UNSA Retraités a inscrit à son agenda l'élaboration d'un dossier : « Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé ».

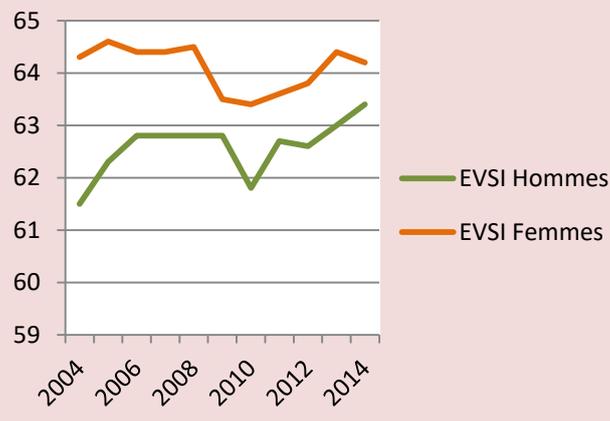
Ce dossier devrait être publié fin mai.

Rendez-vous sur le site de l'UNSA, index Unsa Retraités pour en prendre connaissance.



Espérance de vie en bonne santé à la naissance

L'espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS), représente le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).



(Source : INSEE)

L'évolution de l'Espérance de Vie Sans Incapacité.

La courbe de l'espérance de vie sans incapacité suit une évolution moins favorable que celle de l'espérance de vie.

Sur une décennie, si elle a progressé chez les hommes, elle marque le pas chez les femmes. L'un des effets de cette stagnation est à rechercher dans l'accroissement de l'espérance de vie globale, l'allongement de la durée de vie entraînant un accroissement des périodes de vie marquées par la perte d'autonomie et donc par une incapacité. On vit plus longtemps, mais les périodes de vie avec une incapacité plus ou moins marquée ont tendance à augmenter aussi.

Cependant, sauf pour 2010 pour les hommes, et 2009-2012 pour les femmes, il n'est pas vraiment justifié de parler de recul de l'espérance de vie en bonne santé.

Les Passeurs de Mémoire, une grande mission de Service Civique pour encourager le lien entre générations

Les Passeurs de Mémoires est un projet créé en 2008 par l'association Unis-Cité. Il permet à des jeunes de s'engager, dans le cadre du Service Civique, pour répondre à des besoins sociaux prioritaires (lutte contre l'exclusion, environnement, santé...). Les jeunes volontaires mobilisés par Unis-Cité, âgés de 16 à 25 ans, et aux profils et parcours très variés, sont recrutés sur le seul critère de motivation.

Depuis 2008, Les Passeurs de Mémoire relèvent le défi de la solidarité intergénérationnelle

Ce sont les personnes âgées dépendantes et souvent celles issues de milieux modestes, qui souffrent le plus de l'indifférence et de l'isolement. Face à ce constat, Unis-Cité, lance l'action Les Passeurs de Mémoire : un grand programme national de recueil de témoignages, confié à des jeunes en Service Civique, pour rapprocher les différentes générations et valoriser les savoirs et la mémoire de nos anciens.

Depuis 2012, le projet s'enrichit d'un nouveau volet pour rapprocher les générations autour du numérique. Jeunes et seniors sont « tous connectés » ! L'enjeu est notamment de favoriser le maintien du lien des personnes âgées avec leurs proches, notamment leurs enfants et petits-enfants, mais aussi de développer leur curiosité et leur ouverture sur le monde.



Les 2 leviers de la rencontre intergénérationnelle

Le recueil de témoignages et la construction d'une bibliothèque virtuelle de mémoires

Les jeunes Passeurs de mémoire proposent une collecte de témoignages qui est avant tout prétexte à la rencontre, à l'échange entre générations. Au fil des semaines, les jeunes organisent des animations – sorties, goûters, chorales... – et parviennent à tisser des relations de confiance avec les anciens et progressivement les encouragent à raconter leurs souvenirs, soit de manière spontanée, soit autour de thématiques choisies : l'amour, la guerre, la jeunesse, l'innovation technologique, les plus beaux moments d'une vie...

Enregistrés, puis retranscrits par les jeunes, la plupart des récits sont, après accord des personnes âgées, mis en ligne sur ce site. Construit comme une véritable bibliothèque virtuelle de mémoires, ce site poursuit son développement au fil des rencontres.

L'utilisation des nouvelles technologies : « Tous connectés ! »

A partir de 2012, pour réduire la fracture numérique et permettre aux seniors d'être en phase avec l'évolution de la société, le projet Passeurs de Mémoire prend un nouveau tournant : les jeunes volontaires proposent aux personnes âgées intéressées des ateliers de découverte des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ils sensibilisent les personnes âgées à l'utilité des NTIC : A quoi sert un ordinateur ? A quoi sert internet ?

Une belle initiative qui renforce le lien social entre personnes âgées et jeunes générations, une façon de renforcer la citoyenneté dans l'échange et la culture partagée

A consulter, le site : <http://www.passeursdememoire.fr/memoires>